

## Décision du Conseil Municipal

Par Bergougnat21, le 13/10/2023 à 17:16

Une association occupe un atelier qui arrive en fin de convention avec une municipalité (tacite reconduction tous les 3 ans).

Le maire est-il seul décisionnaire de la non reconduction ?

La reconduction doit-elle être décidée par le Conseil Municipal ?

La décision doit-elle être actée sur le compte rendu du Conseil Municipal ?